

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **jeudi 3 septembre 2009, à 20 heures**, à la Maison communale

Objet :

~

**CONVOCAATION du
CONSEIL COMMUNAL**

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25.06.2009
2. Avis sur le budget 2010 de la Fabrique d'Eglise de Florenville
3. Approbation du compte 2008 du Centre Culturel du Beau Canton et versement du subside 2009
4. Liquidation subvention engagement coordinateur pour le Centre sportif et de loisirs de Florenville
5. Ratification décision collège du 6 juillet 2009 fixant les conditions de la vente de bois du 7 octobre 2009
6. Bail emphytéotique avec le Syndicat d'Initiative de Florenville pour le pavillon du tourisme sis sur la Place Albert 1^{er} - Changement d'affectation
7. Nettoyage des abribus - Signature d'une convention avec le TEC Namur-Luxembourg pour la mise en place d'une sous-traitance
8. Renouvellement des installations d'éclairage public - Programme EP-URE - Approbation du projet revu - Délégation de la maîtrise d'ouvrage à Interlux

9. Travaux de rénovation du belvédère de l'église de Florenville - Ratification décisions du Collège Approuvant la nouvelle estimation et le plan de sécurité et de santé
10. Site à réaménager Domaine Trinteler - Accord Convention de subvention
11. Permis de lotir M. Delobbe et M. et Mme Hubert - Extension de travaux de distribution d'eau
12. Dégâts du gel - Approbation du projet et du plan sécurité santé - Fixation des conditions, du mode de passation du marché et du mode de financement

Par le Collège,

La Secrétaire ff,

Le Bourgmestre,

F. Klauner

R. Lambert